

# Le Respect de la Chose jugée et la Crise

---

**L'Inexécution des décisions de justice**  
**Les moyens de s'en défendre**

PAR

**André TOULEMON**

Avocat à la Cour  
Docteur en Droit  
Lauréat de l'Institut

**Gérard BLIN**

Principal Clerc d'Avoué

**Préface de M. Fernand PAYEN**

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats

LIBRAIRIE DU RECUEIL SIREY

Société Anonyme

22, RUE SOUFFLOT, 22 — PARIS

---

1939

# TABLE DES MATIÈRES

---

PRÉFACE .....	1
INTRODUCTION .....	111

## PREMIERE PARTIE

### L'INEXÉCUTION DES ORDONNANCES DE JUSTICE

CHAPITRE I. — Le respect de la chose jugée fondement de toute civilisation .....	1
CHAPITRE II. — Le régime de la circulaire ou le régime du plaisir .....	6
CHAPITRE III. — Raisons et prétextes. — Le droit individuel et la Justice .....	22
CHAPITRE IV. — La Justice contre les Justiciables et les Justiciables contre la Justice .....	32
CHAPITRE V. — <i>Conséquences</i> . — Découragement de l'entreprise .....	41
CHAPITRE VI. — <i>Conséquences</i> (suites). — Désagrégation de l'Ordre Public .....	51

## DEUXIEME PARTIE

### L'INEXÉCUTION DES ORDONNANCES DE JUSTICE LES MOYENS DE S'EN DÉFENDRE

#### TITRE 1<sup>er</sup>

#### La chose jugée

Obligation des Pouvoirs Publics d'en assurer l'exécution ..	60
CHAPITRE I. — Fondement de cette obligation .....	61
Section 1. — « Autorité de la chose jugée ».	
Section 2. — Dispositions législatives.	

CHAPITRE II. — Valeur de cette obligation à l'égard des  
Pouvoirs législatif et exécutif ..... 67  
Section 1. — Pouvoir législatif.  
Section 2. — Pouvoir exécutif.

TITRE II

**L'Huissier**

*Cas où l'huissier peut assurer seul l'exécution du jugement* 72  
CHAPITRE I. — Mission de l'huissier ..... 73  
CHAPITRE II. — Prérogatives conférées aux Huissiers ..... 76  
Section 1. — Protection spéciale dont bénéficient  
les huissiers.  
Section 2. — Droits spéciaux conférés aux huis-  
siers.  
Assistance de témoins — Droit de réquisition  
Fondement : (Législation — Nécessité prati-  
que — Usage — Doctrine — Jurisprudence)  
Obligation pour l'huissier d'user en cas de  
besoin de son droit de réquisition. — Enlè-  
vement des portes-entrée de l'huissier chez  
la personne poursuivie (saisie exécution-ex-  
pulsion).  
CHAPITRE III. — La mission et les prérogatives des huissiers  
ne peuvent être affectées par de simples instruc-  
tions ministérielles ..... 87  
Section 1. — Impuissance des circulaires à  
l'égard des justiciables.  
Section 2. — Inopposabilité des circulaires mi-  
nistérielles à l'égard des huissiers.  
Section 3. — L'huissier qui arguant des circu-  
laires refuse de procéder à une exécution  
engage sa responsabilité.

TITRE III

**La force publique**

*Cas où l'huissier doit faire appel à la « force publique »*  
CHAPITRE I. — Pouvoir de « Réquisition » et droit de « Dis-  
position » ..... 94  
Section 1. — Autorités titulaires du Pouvoir de  
Réquisition et du droit de Disposition.  
Section 2. — Différence entre le « pouvoir de  
réquisition » et le « droit de disposition ».

CHAPITRE II. — Obligation pour le Gouvernement de prêter  
ter le concours de la Force Publique ..... 98

Section 1. — Exception apportée à la règle :  
« Danger pour l'ordre et la sécurité » —  
Définition (la Loi — Nécessités sociales —  
Analyse du texte des arrêts — Esprit des  
arrêts) — Réalité du « danger » pour l'ordre  
et la sécurité.

Section 2. — Sanction donnée à la règle : Re-  
fus légitime (théorie du Risque) — Refus  
arbitraire (faute).

CHAPITRE III. — Compétence du Conseil d'Etat. — Criti-  
que des arrêts *Soyer et Carne* ..... 106

CHAPITRE IV. — Refus de la Force publique de prêter son  
concours (art. 234 C. P.) ..... 109

## TITRE IV

### Le Ministère Public

*Refus du Ministère Public de « tenir la main »  
à l'exécution des ordonnances de justice*

*Instructions du Garde des Sceaux*

CHAPITRE I. — Rôle du Ministère Public ..... 112

CHAPITRE II. — Sanction du refus de « tenir la main » à  
l'exécution des ordonnances de justice (*prise à  
partie*) ..... 115

Section 1. — Nature de la « faute lourde pro-  
fessionnelle ».

Section 2. — Le refus de « tenir la main »  
constitue une « faute lourde ».

CHAPITRE III. — L'ordre du Garde des Sceaux de ne pas  
« tenir la main » n'est pas une cause d'irrespon-  
sabilité ..... 120

Section 1. — Influence de l'ordre hiérarchique  
sur la responsabilité.

Section 2. — Le Ministère Public n'est pas  
tenu à l'obéissance passive. — Force du lien  
hiérarchique. — Nature de la fonction.

TITRE V

**Recours contre « l'ordre » du Garde des Sceaux**

CHAPITRE I. — Mission du Garde des Sceaux .....	128
CHAPITRE II. — Illégalité des instructions du Garde des Sceaux .....	132
Section 1. — Faute personnelle.	
Section 2. — « Usurpation de pouvoir ».	
CHAPITRE III. — Le Garde des Sceaux ne peut invoquer aucune excuse valable .....	138
Section 1. — Raison de fait.	
Section 2. — Raisons de droit. — Caractère administratif de l'acte — Inexistence de l'acte (objet en dehors de la compétence du pouvoir exécutif) — Objet en dehors de la compétence du Garde des Sceaux (compétence exclusive de l'autorité exerçant le pouvoir de disposition).	
CHAPITRE IV. — Recours contre l'ordre du Garde des Sceaux	143
Section 1. — Acte inexistant.	
Section 2. — Faute personnelle.	
Section 3. — Recours au cas où l'acte du Garde des Sceaux serait valable.	
CONCLUSION .....	149
ADDITIONS .....	151
BIBLIOGRAPHIE .....	153
TABLE DES MATIÈRES .....	155

